



## **Déclaration liminaire du SNUASFP-FSU**

### **CAPN des Assistants de Service Social du 3 Octobre 2013**

Le SNUASFP-FSU ne peut que constater que cette rentrée 2013/2014 est une rentrée encore plus difficile que celles des années passées : dégradations de la situation des familles, des élèves, des étudiants et des personnels qui se télescopent avec la dégradation et le délabrement de nos services.

Les "expérimentations" dont nos corps (AS et CT) ont fait les frais (CIGEM) sont loin de démontrer leurs efficacités, et à l'inverse, ont complexifié et retardé toutes les procédures de gestion de personnels.

Ainsi aucun des 50 postes créés au PLF 2013 et aucun recrutement réservé (Loi Sauvadet) n'a pu se mettre en place à ce jour. Que penser du fait que ce sont les représentants des personnels qui ont obligé, par leurs interpellations, les ministères concernés à se mobiliser pour que les arrêtés fixant les conditions d'accès aux concours puissent enfin voir le jour, même chose pour le taux de promotion au grade d'ASP, lequel reste indigent.

L'annonce de la transformation de 133 postes de RDCT et CTR en postes de Conseiller en Action Sociale faite lors d'une réunion, dont l'objectif était tout autre, nous interpelle. La création de cet emploi fonctionnel pose de nombreuses questions. Pour quelle autre fonction, au sein de l'éducation nationale, un personnel est-il révocable à tout moment? Nos postes sont-ils à ce point politique qu'ils nécessitent d'être sur un siège éjectable sans aucun regard de la CAPN?

Le groupe de travail en lien avec nos revendications - revalorisation salariale et requalification (Cat.A et niveau II au RNCP) - est repoussé dans le cadre de l'agenda social. Cependant, il y a un moyen rapide et efficace pour notre ministère de contribuer à une revalorisation de nos rémunérations en appliquant immédiatement le coefficient multiplicateur maximal pour l'IFSSTS soit le coefficient 7.

Nous demandons à la DGRH de contribuer à ce que cette mesure soit rapidement mise en place.

Le SNUASFP-FSU refuse d'ors et déjà le projet de mise en place d'un régime indemnitaire (IFEEP), de type PFR, qui va instaurer non seulement une mise en concurrence des agents sur des critères arbitraires, mais plus encore va amener une dérèglementation de notre profession.

Le SNUASFP-FSU appellera encore cette année à défendre nos emplois, notre pouvoir d'achat, nos services publics, à tous les niveaux de concertations. Le SNUASFP participera activement au groupe de travail sur les missions qui doit se mettre en place en 2014. Ce groupe de travail ne pourra pas faire l'impasse sur le manque cruel de moyens de nos services.

Nous espérons que l'accord sur la Prévention des Risques psychosociaux en cours de signature permettra une prise en compte des réalités de pénibilité du travail de nos collègues sur le terrain. La prévention des risques psychosociaux demande également à ce que les services sociaux en faveur des personnels soient reconnus et que les moyens d'exercer leur soient accordés.

Le devenir de nos services en faveur des élèves, des étudiants et des personnels nécessite une mobilisation de tous les acteurs, personnels et administration.